Marseille : la Manif pour tous attaque en justice une subvention accordée pour l'Europride 2013 Écrit par AFP jeudi 8 février 2018 14:38

Creative Commons. La Manif pour tous en Paca a contesté jeudi devant la justice administrative une subvention allouée en mars 2013 par la ville de Marseille à une association gay et lesbienne pour organiser l'Europride cette année-là dans la cité phocéenne. Opposée au mariage homosexuel, l'émanation régionale en Paca de La Manif pour tous demande au tribunal administratif de Toulon d'annuler la subvention de 100.000 euros qui avait alors été votée par la municipalité marseillaise et d'ordonner le remboursement des sommes versées, a précisé l'avocat du mouvement, André Bonnet, à l'AFP. Le tribunal doit rendre sa décision sous quinzaine, a ajouté Me Bonnet, qui indique que le rapporteur public a conclu au rejet au fond de l'ensemble de la requête formulée par La Manif pour tous. "On verra ce que dira le tribunal mais je pense qu'on ira en appel", a d'ores et déjà indiqué l'avocat. Sur le fond, la Manif pour tous soutient que l'attribution d'une telle subvention échappe à la compétence communale", selon Me Bonnet, qui explique dans ses conclusions que "la" commune ne pouvait légalement s'engager dans un débat politique national, étant rappelé que l'un des objectifs principaux annoncés de la manifestation était l'obtention du mariage homosexuel et que la loi n'avait alors pas encore été adoptée". La subvention allouée par la ville de Marseille avait été attribuée à l'association Lesbian & Gay Parade Marseille (LGP Marseille), chargée d'organiser du 10 au 20 juillet 2013 l'Europride, qui devait réunir plusieurs centaines de milliers de participants à Marseille. La manifestation avait toutefois été entachée de nombreux couacs, concerts annulés ou déplacés, militants étrangers ayant reçu leur invitation trop tardivement pour avoir leur visa, et globalement la fréquentation avait été beaucoup moins importante que prévu.

Marseille : la Manif pour tous attaque la subvention de la Ville

pour l'Europride Vendredi 09/02/2018 à 08H11 Marseille SOLLIER Cyril En juillet 2013, l'Europride avait enchaîné les couacs. La Manif pour tous, collectif d'associations très à droite né de l'opposition à la loi sur le mariage homosexuel, a contesté jeudi, devant la justice administrative, une subvention allouée en mars 2013 par la ville de Marseille à une association gay et lesbienne pour organiser l'Europride. L'antenne Paca de La Manif pour tous demandait au tribunal de Toulon d'annuler les 100 000 euros votés à l'époque par la municipalité marseillaise et d'ordonner le remboursement des sommes versées, a précisé l'avocat du mouvement, André Bonnet. Le tribunal doit rendre sa décision sous quinzaine, a ajouté Me Bonnet, qui indique que le rapporteur public a conclu au rejet au fond de l'ensemble de la requête. "On verra ce que dira le tribunal mais je pense qu'on ira en appel", a indiqué l'avocat. Sur le fond, la Manif pour tous soutient que l'attribution d'une telle subvention "échappe à la compétence communale", selon Me Bonnet, qui explique dans ses conclusions que "la commune ne pouvait légalement s'engager dans un débat politique national, étant rappelé que l'un des objectifs principaux annoncés de la manifestation était l'obtention du mariage homosexuel et que la loi n'avait alors pas encore été adoptée". La subvention allouée par la Ville avait été attribuée à l'association Lesbian & Gay Parade Marseille, chargée d'organiser du 10 au 20 juillet 2013 l'Europride, qui devait réunir plusieurs centaines de milliers de participants. Au final, la manifestation s'était soldée par un bilan calamiteux : nombreux couacs d'organisation, concerts annulés, et surtout, une fréquentation très en deçà des chiffres annoncés. À l'époque, par ailleurs, sur fond de rivalités entre plus associations LGBT marseillais, d'anciens cadres de la Lesbian en Gay Parade avait dénoncé la "main mise "sur l'événement de Sébastien Chenu. Un adhérent UMP alors proche de Jean-Claude Gaudin et de Jean-François Copé, et dont la boîte de com, SC Conseils, avait facturé ses services 7 000 € pour avoir, entre autres, "apporté des témoignages sur le site internet de l'Europride" et obtenu "le parrainage de Laurent Kerusoré, acteur de Plus belle la vie", s'était expliqué Sébastien Chenu dans le Nouvel Observateur. "Le message (de la Ville, NDLR) était on ne peut plus clair. Si nous souhaitions une subvention, elle passait par un contrat avec le prestataire de leur choix, dans ce cas précis SC Conseils, la boîte de com' de Sébastien Chenu", avait confié en "off" un ancien responsable de la manifestation, alimentant des soupçons de favoritisme jamais étayés. "L'ensemble de cette opération a été réalisée dans un strict respect du cadre légal et réglementaire" a toujours martelé Sebastien Chenu. Il est aujourd'hui député du Nord sous les couleurs du Front national. Laurent d'Ancona avec AFP